



Pap Ndiaye relance la polémique sur la date jugée trop précoce des conseils de classe

Depuis quinze ans, les ministres de l'éducation nationale promettent de « reconquérir le mois de juin » en redonnant du temps scolaire utile aux élèves, dont l'attention et la présence fléchissent après le bulletin du troisième trimestre. L'arrivée du mois de juin charrie chaque année les mêmes inquiétudes et les mêmes polémiques sur ce dernier mois de l'année scolaire que les ministres promettent depuis quinze ans de « reconquérir » dans les collèges et les lycées. Parmi elles : la date des conseils de classe, dont l'organisation, entre la fin de mai et la mi-juin, un mois avant la fin officielle de l'année scolaire, est considérée comme un facteur d'absentéisme des élèves. « C'est vraiment une difficulté », a déclaré Pap Ndiaye sur France Bleu Lorraine le 26 mai. Les conseils de classe qui se déroulent dès maintenant, cette semaine ou la semaine prochaine ne sont pas souhaitables. »

Le ministre de l'éducation a également annoncé l'envoi d'une « circulaire pour demander que les conseils de classe ne se déroulent pas aussi tôt ». La Rue de Grenelle a cependant précisé dans la foulée qu'il ne s'agissait « ni d'une nouvelle circulaire ni de nouvelles directives » mais d'un « message » adressé aux recteurs la semaine du 22 mai pour rappeler une circulaire de septembre 2022.

Cette dernière mentionnait que les conseils de classe de 3^e et de 2^e de générale et technologique, niveaux de la scolarité où se jouent des procédures d'orientation, devaient se tenir « à partir du 5 juin ». Pour ceux de 6^e et 4^e, elle fixait une période allant du 26 juin au 3 juillet et, pour ceux de terminale, elle mentionnait simplement une organisation « le plus tard possible » compte tenu du calendrier du baccalauréat.

Dans les établissements, les propos du ministre ont fait grincer des dents. « D'abord, ces déclarations tombent comme un cheveu sur la soupe alors qu'il est en réalité impossible de changer au dernier moment un calendrier administratif déterminé plusieurs mois en amont, s'agace Laurent Le Drezen, proviseur d'une cité scolaire à La Seyne-sur-Mer (Var). Ensuite, si les conseils de classe ne peuvent pas être décalés, c'est à cause d'un calendrier décidé par l'institution elle-même ! »

Le mot « procédure » revient, en effet, dans la bouche de tous les chefs d'établissement, au collège comme au lycée, pour expliquer pourquoi les conseils de classe du troisième trimestre n'ont jamais lieu après la première dizaine de juin – exception faite des classes de 6^e et 4^e, dont les conseils se tiennent plus tard, en général autour du 20 juin. Les services de l'éducation nationale exigent que les vœux d'orientation et d'affectation des élèves, à la fin de la 3^e et de la 2^e, soient remontés à une date précise. Des « commissions d'appel » doivent également pouvoir se tenir, par exemple si une famille conteste une décision du conseil de classe sur le passage dans la classe supérieure, et ce à tous les niveaux de la scolarité.

Ces « dates butoir » se situent en général autour du 10 juin – même si la date est choisie par l'académie. « Si les vœux d'orientation et d'affectation des 3^{es} doivent être remontés le 9 juin, cela signifie que mes conseils de classe s'arrêtent au maximum le 5 ou le 6 précise Audrey Chanonat, principale de collège à Cognac (Charente) et secrétaire nationale du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation Nationale (SNPDEN). De manière à laisser un temps de réflexion aux familles, en cas de désaccord, et de pouvoir les rencontrer pour en discuter. » Avant les commissions d'appel, il faut également prévoir un délai incompressible de réflexion de quelques jours. « Les chefs d'établissement tendent les calendriers au maximum, on ne peut pas faire mieux », insiste M^{me} Chanonat.

Dans les lycées, cette question des commissions d'orientation, puis d'appel, se pose de nouveau à la fin de la 2^e. Elle est redoublée aux niveaux 1^{re} et terminale, par l'obligation de remonter les relevés de notes à l'administration, là encore avant une date dictée par l'administration. « Par exemple, j'avais dans l'idée de faire des conseils de classe du troisième trimestre l'après-midi de l'épreuve de philosophie, soit le 14 juin, fait savoir Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN et proviseur d'une cité scolaire à Vincennes (Val-de-Marne). En réalité, c'est impossible, car les notes du contrôle continu pour le bac doivent être exportées pour le 13 juin au plus tard. » A cela s'ajoute la question de la préparation des salles pour les examens : BTS et baccalauréat dans les lycées, diplôme national du brevet dans les collèges. Là encore, les injonctions sont contradictoires : l'administration invite les collèges à organiser leurs conseils de classe (hors 3^e) à partir du 26 juin... qui est le





jour des épreuves du brevet.

Pour « reconquérir » le mois de juin de manière effective, il faudrait consentir à décaler toutes les procédures vers la fin du mois. « C'est possible en théorie, mais ça me semble compliqué », songe Pascale Le Flem, qui dirige une cité scolaire à Lannion (Côtes-d'Armor). « Le mois de juin s'enchaîne au pas de charge. Une fois les examens terminés, on continue avec la préparation de la rentrée », qui comprend notamment la phase d'inscription des élèves dans les établissements.

« Il est clair que nous avons un problème avec le troisième trimestre, et notamment le mois de juin », a reconnu Pap Ndiaye vendredi. La problématique a encore pris de l'ampleur cette année, notamment au lycée, où l'organisation des nouvelles épreuves de spécialité du baccalauréat a noyauté le mois de mars et entraîné une démobilisation de certains élèves de terminale sur le troisième trimestre. Le ministre a demandé à l'ancien recteur William Marois de travailler à des « pistes d'amélioration des fins d'année scolaires » de la 6^e à la terminale. Les conclusions seront rendues « à la rentrée pour faire de telle sorte que l'année prochaine, la situation soit meilleure », a précisé le ministre. Un nouveau recul de l'horizon pour la « reconquête du mois de juin »

